



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-013-2025-10

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2025

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /

IDF-2025-09-18-00018 - Décision de délégation de signature (entretiens individuels préalables) (1 page)	Page 3
IDF-2025-09-18-00019 - Décision de délégation de signature (entretiens individuels) (1 page)	Page 5
IDF-2025-09-18-00020 - Décision de délégation de signature (Entretiens licenciement économique) (1 page)	Page 7

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-09-18-00018

Décision de délégation de signature (entretiens
individuels préalables)

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 35-1 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,
- vu que l'assemblée générale de la CCI Paris Ile-de-France peut décider de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Charlotte FOUGERES-DOROTHEE, Responsable du Pôle Affaires Juridiques et Sociales et Laura DEPARDIEU, juriste au sein du Pôle Affaires Juridiques et Sociales de la DGA RH & RSE de la CCIR Paris Ile-de-France à me représenter, dans le cadre de la mise en œuvre de toute délibération de l'assemblée générale décidant de l'application des dispositions de l'article 35-1 du Statut du personnel, pour les entretiens individuels préalables prévus à l'article 35-1 susmentionné,
- que Charlotte FOUGERES-DOROTHEE et Laura DEPARDIEU pourront être accompagnées d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 18 septembre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-09-18-00019

Décision de délégation de signature (entretiens
individuels)

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1^{er} :

- d'habiliter Charlotte FOUGERES-DOROTHEE, Responsable du Pôle Affaires Juridiques et Sociales au sein de la DGA RH & RSE, à me représenter, pour tous les entretiens individuels prévus à l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie. L'intéressée pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 18 septembre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-09-18-00020

Décision de délégation de signature (Entretiens
licenciement économique)

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu les articles L1233-1 et suivants du Code du travail

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1^{er} :

- d'habiliter Charlotte FOUGERES-DOROTHEE, Responsable du Pôle Affaires Juridiques et Sociales et Laura DEPARDIEU, juriste au sein du Pôle Affaires Juridiques et Sociales de la DGA RH & RSE de la CCIR Paris Ile-de-France, à me représenter, pour tous les entretiens individuels prévus en application des articles L1233-1 et suivants du Code du travail relatifs au licenciement pour motif économique. Les intéressées pourront être accompagnées d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 18 septembre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France - Décision portant délégation de représentation au bénéfice de la DGA RH & RSE pour les entretiens individuels prévus à l'article 4 de l'annexe 5 de l'article 28 du statut des CCI.